



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SEALAPEX BASE & SEALAPEX BASE EXPRESS

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SEALAPEX BASE & SEALAPEX BASE EXPRESS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaines d'application Produit à usage dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Kerr Italia S.r.l.
Via Passanti, 332
84018 Scafati (SA) - Italy
Tél: +39-081-850-8311
E-mail: safety@kerrhaw e.com

Personne à contacter E-mail: safety@kerrhaw e.com (Mobile Phone number 08.00 – 23.00: +39-340.1721884)

Fabricant ORMCO B.V./SybronEndo
Basicweg, 20
NL 3821 BR AMERSFOORT (NETHERLAND)
Tél: 00-800-3032-3032
www.sybronendo.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence 112 / – Centre anti-poisons: + 33 (0)1 40 05 48 48 WEB:<http://www.centres-antipoison.net>
CHEMTREC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only)
001-800-424-9300
International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification aux directives 67/548/CE, 99/45/CE & 2001/58/CE (DSD/DPD) N, R-51/53

Classification aux directives 1272/2008 (CLP) GHS09
Aquatic Chronic 2: H411

Communication Ce produit est un dispositif médical exempt, règlement (ce) no 1272/2008 du parlement européen et du conseil, article 1d:
les dispositifs médicaux, tels que définis dans les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE, qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et dans la directive 98/79/CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

CLP

Pictogramme de danger



Mention de danger	Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Contient	oxyde de zinc
2.3. Autres dangers	
Répond aux critères de vPvB	Non.
Répond aux critères de PBT	Non.
Autres dangers qui ne conduisent pas à la classification	Aucun.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ingrédient

Composant	N°. CE	N°. CAS	Concentration	Symbole	Risques
oxyde de zinc	215-222-5	1314-13-2	5 %	N	R-50/53

CLP

Composant	N°. REACH	Concentration	Symbole	Classification	N°. CAS
oxyde de zinc	01-211946388 1-32	5 %	GHS09, , attention	Aquatic Acute 1: H400, Aquatic Chronic 1: H410	1314-13-2

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités Premiers soins, repos, chaleur et air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Traitements spécifiques Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation Air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si un trouble subsiste.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Utiliser le moyen approprié pour maîtriser un feu.

Procédures de lutte contre l'incendie Les conteneurs proches du feu doivent être enlevés ou refroidis avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques Non-inflammable.

Produits de combustion dangereux Un feu ou une haute température crée: Monoxyde de carbone (CO). Gaz carbonique (CO₂). Fumées/vapeurs/gaz irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection en cas d'incendie Les pompiers exposés aux gaz de combustion/produits de décomposition doivent utiliser un appareil respiratoire de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Protection du personnel Utiliser l'équipement de protection nécessaire - voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Protection de l'environnement Interdictions : écoulement ou déversement dans un égout, un cours d'eau ou dans le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Recueillir pour récupération ou absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou similaire.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions d'usage Pas de précaution d'utilisation indiquée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Entreposer à température modérée dans endroit sec et bien aéré. Conserver dans le récipient initial. Garder les conteneurs hermétiquement fermés. Conserver à l'écart de: Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Commentaires sur les ingrédients VLEP = Les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle.

Equipements de protection

Ventilation Pas d'instruction particulière de ventilation.

8.2. Contrôles de l'exposition

Appareils respiratoires Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.

Gants de protection Utiliser des gants de protection en: Chlorure de polyvinyle (PVC). Les données concernant la durée de protection et l'épaisseur des gants sont indiquées à titre

	indicatif. Contacter le fournisseur de gants pour obtenir des valeurs exactes. Standard EN 374.
Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité approuvées. Standard EN 166.
Autres protections	Porter des vêtements appropriés pour éviter un contact avec la peau.
Mesures d'hygiène du travail	Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.
DNEL	Aucune data.
PNEC	Aucune data.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte.
Couleur	Blanc.
Odeur/goût	Inodore ou pas d'odeur particulière.
Description de la solubilité	Insoluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Informations sur la sécurité	Aucune connue.
-------------------------------------	----------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

10.2. Stabilité chimique

Stable si les conditions de stockage prescrites sont respectées. Éviter : L'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dangers de polymérisation	Ne peut polymériser.
----------------------------------	----------------------

10.4. Conditions à éviter

Eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts.
--------------------------	---------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition nocif n'est émis en cas d'utilisation conformément aux recommandations.
--	--

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sensibilisation	Aucune réaction allergique n'est connue.
Mutagenèse	Aucuns effets génétiques ou mutagéniques.
Cancérogenèse	Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet nocif connu sur les fonctions de reproduction, la fertilité ou le fœtus.
Inhalation	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Ingestion	Ingéré en grandes quantités, ce produit peut causer une certaine gêne.
Contact avec la peau	Un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation.
Contact avec les yeux	Un contact direct peut entraîner une irritation. L'exposition prolongée ou répétée à ce produit chimique peut causer irritation.

COMPOSANT:	oxyde de zinc
Dose toxique - DL 50:	>5000 mg/kg (oral rat)
Dose toxique - DL 50:	7950 mg/kg (oral-souris)
Dose toxique - DL 50 (dermal):	>2000 mg/kg (peau lap)
Conc. toxique - CL 50:	0,57 mg/l/4 h (inh rat)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations sur l'écologie Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Inconnu.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Inconnu.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PTB/vPvB

Composant(s) non identifié(s) en tant que substance(s) PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas d'informations.

COMPOSANT:	oxyde de zinc
CL50, 96 H, Poisson, mg/l:	1,1 (Onchorhynchus mykiss)
CE50, 48 H, Daphnies, mg/l:	24,6 (Daphnia magna)
CE50, 72 H, Algues, mg/l:	1,8 (Chlorella vulgaris)
Potentiel de bioaccumulation	BCF:92
Coefficient de partage (log Pow)	<0

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités/nettoyage

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux.

Méthodes d'élimination

Confirmer les méthodes d'élimination auprès de l'ingénieur de l'environnement et respecter les normes locales.

Classe déchets

18 01 06* Produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses.

Emballage contaminé

Suivre les instructions de destruction d'emballage utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Étiquettes de transport



TRANSPORT ROUTIER (ADR)

14.1. Numéro ONU

N° ONU	3077
N° ONU IMDG	3077
N° ONU Air	3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (nat.) MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)

Désignation officielle de transport (int.) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (zinc oxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N° classe ADR	9
ADR Hazard labels	9
Code de classification	M7
No de danger ADR	90

TRANSPORT FERROVIAIRE (RID)

N°. classe RID	9
RID Hazard labels	9

TRANSPORT MARITIME (IMDG)

Classe IMDG	9
N°. EmS	F-A,S-F
Polluant marin	Oui.

TRANSPORT FLUVIAL (ADN/ADNR)

TRANSPORT AÉRIEN (IATA-DGR / ICAO-TI)

N° classe IATA/OACI	9
IATA/ICAO Hazard label	Miscellaneous

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR	III
Groupe d'emballage RID	III
Groupe d'emballage IMDG	III
Groupe d'emballage IATA/OACI	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Notes pour le transport fluvial Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucun code IBC pour transport de masse extraterritorial (MARPOL).

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives européennes

Médical dispositif, le Règlement 1272/2008/CE, article 1, paragraphe 5d, Règlement no (CE) 453/2010, (CE) 1907/2006 (REACH, CLP), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique

Aucun rapport de sécurité chimique (RSC) n'a été effectué pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Explications relatives aux phrases R, section 3

R-50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Explications relatives aux phrases, section 3

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les révisions par rapport à la FDS précédente sont signalées par le signe *

DSD/DPD**Phrases de Risques**

R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Commentaires de mise à jour

Révision 20.05.2014, n° 1 : remplace la fiche de données de sécurité de 15.04.2013. Préparé au format CLP. Aucun changement de composition ou de classification.

Publié par

Essenticon AS, Leif Weldingsvei 18, N-3208 Sandefjord, Norvège. E-mail: post@essenticon.no. Tlf.: +47 33 42 34 50 - Fax: +47 33 42 34 59 www.essenticon.com

Date d'émission

15.04.2013

Date de révision

20.05.2014

N°. Révision

1

N°. Révision/rempl. la FDS du

15.04.2013

Etat de la fiche de sécurité

CLP 03 ATP

Signature

R. E. Lunde

Domaines de validité**AVERTISSEMENT : PRODUIT POUR USAGE PROFESSIONNEL**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données actuellement disponibles et sur toutes nos connaissances concernant une manipulation correcte du produit dans des conditions normales. Toute utilisation de ce produit en dehors des indications figurant sur cette fiche ou l'utilisation de ce produit selon toute autre méthode/procédure s'effectuera exclusivement sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue aucune garantie. explicite ou implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un emploi particulier.



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SEALAPEX CATALYST & SEALAPEX CATALYST EXPRESS

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SEALAPEX CATALYST & SEALAPEX CATALYST EXPRESS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaines d'application Produit à usage dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Kerr Italia S.r.l.
Via Passanti, 332
84018 Scafati (SA) - Italy
Tél: +39-081-850-8311
E-mail: safety@kerrhawe.com

Personne à contacter E-mail: safety@kerrhawe.com (Mobile Phone number 08.00 – 23.00:
+39-340.1721884)

Fabricant ORMCO B.V./SybronEndo
Basicweg, 20
NL 3821 BR AMERSFOORT (NETHERLAND)
Tél: 00-800-3032-3032
www.sybronendo.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence 112 / – Centre anit-poisons: + 33 (0)1 40 05 48 48
WEB: <http://www.centres-antipoison.net> CHEMTREC® Emergency Call Center.
Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300
International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification aux directives 67/548/CE, 99/45/CE & 2001/58/CE (DSD/DPD) -

Classification aux directives 1272/2008 (CLP) EUH210

Communication Ce produit est un dispositif médical exempt, règlement (ce) no 1272/2008 du parlement européen et du conseil, article 1d: les dispositifs médicaux, tels que définis dans les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE, qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et dans la directive 98/79/CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

CLP

Mention de danger EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Répond aux critères de vPvB Non.

Répond aux critères de PBT Non.

Autres dangers qui ne conduisent pas à la classification Aucun.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ingrédient

Composant	N°. CE	N°. CAS	Concentration	Symbole	Risques
dioxyde de titane	236-675-5	13463-67-7	1-3 %	-	

CLP

Composant	N°. REACH	Concentration	Symbole	Classification	N°. CAS
dioxyde de titane	01-21194893 79-17	1-3 %			13463-67-7

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités Premiers soins, repos, chaleur et air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Traitements spécifiques Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation Assurer repos, chaleur et air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si un trouble subsiste.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Utiliser le moyen approprié pour maîtriser un feu.

Procédures de lutte contre l'incendie Utiliser des respirateurs fournisseur d'air si la substance est impliquée dans un feu. Les conteneurs proches du feu doivent être enlevés ou refroidis avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques Non-inflammable. L'échauffement peut causer une polymérisation rapide, ce qui peut générer une chaleur importante.

Produits de combustion dangereux Aucun composé de combustion nocif remarqué.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection en cas d'incendie Les pompiers exposés aux gaz de combustion/produits de décomposition doivent utiliser un appareil respiratoire de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protection du personnel Utiliser l'équipement de protection nécessaire - voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Protection de l'environnement Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions d'usage Pas de précaution d'utilisation indiquée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Entreposer à température modérée dans endroit sec et bien aéré. Conserver dans le récipient initial. Garder les conteneurs hermétiquement fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Composant	N°. CAS	Référence	VME 8 h	VLE 15 mn	Date
dioxyde de titane	13463-67-7	VLEP.	11 mg/m3		

Commentaires sur les ingrédients VLEP = Les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle.

Equipements de protection

Conditions d'utilisation Utiliser des contrôles d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis.

Ventilation Disposer une ventilation à extraction, générale et locale appropriée.

8.2. Contrôles de l'exposition

Appareils respiratoires Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.

Gants de protection Utiliser des gants de protection en: Chlorure de polyvinyle (PVC). Les données concernant la durée de protection et l'épaisseur des gants sont indiquées à titre indicatif. Contacter le fournisseur de gants pour obtenir des valeurs exactes. Standard EN 374.

Protection des yeux Dans des conditions d'utilisation normale, aucune protection oculaire n'est nécessaire.

Autres protections Porter des vêtements appropriés pour éviter un contact avec la peau.

Mesures d'hygiène du travail Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

DNEL Aucune data.

PNEC Aucune data.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Pâte.	
Couleur	Blanc cassé.	
Odeur/goût	Caractéristique.	
Description de la solubilité	Insoluble dans l'eau.	
Densité (g/cm ³)	>1	Température (°C)
9.2. Autres informations		
Informations sur la sécurité	Aucune connue.	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

10.2. Stabilité chimique

Stable si les conditions de stockage prescrites sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dangers de polymérisation Ne peut polymériser.

10.4. Conditions à éviter

Aucune réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Aucune information.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun produit de décomposition nocif n'est émis en cas d'utilisation conformément aux recommandations.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sensibilisation Aucune réaction allergique n'est connue.

Mutagenèse Aucuns effets génétiques ou mutagéniques.

Cancérogenèse Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Toxicité pour la reproduction Aucun effet nocif connu sur les fonctions de reproduction, la fertilité ou le fœtus.

Inhalation Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Ingestion Ingéré en grandes quantités, ce produit peut causer une certaine gêne.

Contact avec la peau Un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation.

Contact avec les yeux Un contact direct peut entraîner une irritation. L'exposition prolongée ou répétée à ce produit chimique peut causer irritation.

COMPOSANT:

dioxyde de titane

Dose toxique - DL 50: >100000 mg/kg (oral rat)

Dose toxique - DL 50 (dermal): >10000 mg/kg (peau lap)

Conc. toxique - CL 50: > 4,68 mg/l/4 h (inh rat)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations sur l'écologie

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.2. Persistance et dégradabilité

Inconnu.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Inconnu.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PTB/vPvB Composant(s) non identifié(s) en tant que substance(s) PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas d'informations.

COMPOSANT:

CL50, 96 H, Poisson, mg/l: **dioxyde de titane**
>1000 (Fundulus heteroclitus)

CE50, 48 H, Daphnies, mg/l: > 1000 (Daphnia magna)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités/nettoyage Ce produit ne constitue pas de déchet dangereux.

Méthodes d'élimination Agir en accord avec les consignes des autorités locales.

Classe déchets 18 01 07 Produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06.

Emballage contaminé Suivre les instructions de destruction d'emballage utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Généralités Ce produit n'est pas couvert par les normes internationales en matière de transport de produits dangereux (ADR/RID, IMDG, AITA, OACI).

TRANSPORT ROUTIER (ADR)

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TRANSPORT FERROVIAIRE (RID)

TRANSPORT MARITIME (IMDG)

TRANSPORT FLUVIAL (ADN/ADNR)

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Notes pour le transport fluvial Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucun code IBC pour transport de masse extraterritorial (MARPOL).

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives européennes Médical dispositif, le Règlement 1272/2008/CE, article 1, paragraphe 5d, Règlement no (CE) 453/2010, (CE) 1907/2006 (REACH, CLP), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Aucun rapport de sécurité chimique (RSC) n'a été effectué pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Explications relatives aux phrases R,
section 3

Explications relatives aux phrases,
section 3

Les révisions par rapport à la FDS précédente sont signalées par le signe *

DSD/DPD

Commentaires de mise à jour

Révision 29.08.2014, n° 1 : remplace la fiche de données de sécurité de 15.04.2013.
Préparé au format CLP. Aucun changement de composition ou de classification.

Publié par

Essenticon AS, Leif Weldingsvei 18, N-3208 Sandefjord, Norvège. E-mail:
post@essenticon.no. Tlf.: +47 33 42 34 50 - Fax: +47 33 42 34 59
www.essenticon.com

Date d'émission

15.04.2013

Date de révision

29.08.2014

N°. Révision

1

N°. Révision/rempl. la FDS du

15.04.2013

Etat de la fiche de sécurité

CLP 03 ATP

Signature

R. E. Lunde

Domaines de validité

AVERTISSEMENT : PRODUIT POUR USAGE PROFESSIONNEL

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données actuellement disponibles et sur toutes nos connaissances concernant une manipulation correcte du produit dans des conditions normales. Toute utilisation de ce produit en dehors des indications figurant sur cette fiche ou l'utilisation de ce produit selon toute autre méthode/procédure s'effectuera exclusivement sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue aucune garantie. explicite ou implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un emploi particulier.